

projet. Il est peu probable, paraît-il, que l'on mette le programme en train cette année. On abuse de la patience de ces gens. Cela dénote un manque d'égards absolu envers eux.

• (4.20 p.m.)

Il y a trop longtemps que les Canadiens sont en butte à une pénurie de logements convenables pour les gens à revenu modeste ou à revenu moyen. Les solutions à ces deux problèmes devraient être tout à fait différentes à la base. Le premier problème est essentiellement celui de la pauvreté, tandis que le second provient d'un mauvais fonctionnement du marché. Ce problème n'existe pas que dans ma province, mais par tout le Canada. Beaucoup de Canadiens qui ont absolument besoin d'une maison ne touchent pas un salaire assez élevé pour contracter une hypothèque aux termes de la loi nationale sur l'habitation. Il paraît qu'une personne doit gagner \$8,000 ou plus par année pour pouvoir en arriver là. Dans bien des régions du pays, y compris Terre-Neuve, un tel règlement élimine environ 90 p. 100 des gens désireux d'acheter ou de se faire construire une maison.

Le gouvernement devrait encourager les municipalités à se prévaloir de l'article sur les dividendes limités de la loi nationale sur l'habitation. On devrait les encourager à construire des maisons d'après un système coopératif. Cela s'applique également aux sociétés de construction, comme le signalait ce matin mon collègue le député d'Hamilton-Ouest. On devrait aider les municipalités à s'occuper de projets d'aménagement domiciliaire à une plus grande échelle moyennant, bien entendu, une assistance financière du gouvernement. Beaucoup de villes pourraient tirer parti de l'article 16 de la loi nationale sur l'habitation, où l'on traite des dividendes limités. Le gouvernement fédéral devrait faciliter le travail des municipalités, afin de mettre des logements convenables à bon marché à la disposition des gens.

Les logements sociaux sont une nécessité impérieuse dans la plupart des centres urbains du Canada. A Saint-Jean, Terre-Neuve, nous n'en avons que trop peu. Comme mon collègue le signalait, dans cette ville de moins de 100,000 habitants, il y a des listes d'attente de 400 à 1,000 personnes. Nous devrions songer sérieusement à assurer plus de logements sociaux à bon marché. Il faudrait adopter un nouveau concept concernant les logements sociaux, d'après lequel on mettrait des fonds à la disposition des citoyens à revenu moyen afin qu'ils puissent faire construire de petites maisons sur des terrains aménagés par la municipalité en collaboration

[M. Carter.]

avec le gouvernement fédéral. Ce terrain serait donné aux gens à bail. Ils pourraient ainsi devenir propriétaires d'un lopin avec reprise à bail moyennant un versement initial minime. Grâce au financement de la SCHL ces gens-là pourraient faire construire une maison qui leur conviendrait ainsi qu'à leurs familles. Le ministre chargé de l'habitation devrait approfondir cette question de concert avec les gouvernements provinciaux et les municipalités. Les gens à revenu moyen en retireraient d'énormes avantages. A certains égards, cette formule pourrait aussi être utile au groupe à faible revenu.

Sauf erreur, 100,000 familles au Canada figurent sur les listes d'attente de logements sociaux. La déclaration du ministre cet après-midi réconfortera peu ces gens-là qui ont désespérément besoin d'être mieux logés. Le gouvernement fait preuve d'impéritie dans son attitude concernant l'habitation. Le nombre des mises en chantier cette année est très inférieur à celui qu'on avait annoncé il y a un an. Il est pénible de constater à notre époque alors que nous envoyons des hommes sur la lune et des satellites dans les cieux, qu'un grand nombre de Canadiens de toutes les régions du pays, surtout celles dans le marasme, n'ont même pas de toilettes convenables. Cela témoigne du piètre système du gouvernement actuel. Comme l'a dit le député de Saint-Jean-Est, il faut tout mettre en œuvre afin d'adopter une attitude nouvelle et hardie envers le problème du logement au Canada.

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

J'aimerais vous faire remarquer qu'actuellement il n'y a pas quorum et, en conséquence, je vous demande de compter les députés.

[Traduction]

M. McGrath: Cela reflète l'attitude du gouvernement sur tout l'ensemble du problème.

M. l'Orateur suppléant (M. Badanai): A l'ordre. Je donne l'ordre au greffier de compter le nombre de députés présents.

Le compte ayant été fait, 20 députés sont déclarés présents.

M. l'Orateur suppléant (M. Badanai): Il y a quorum.

M. Carter: Je voudrais convaincre la Chambre, le gouvernement et le ministre responsable de la nécessité d'une aide immédiate pour ces gens qui appartiennent à la moitié inférieure de l'échelle des revenus au Canada. Le ministre ferait bien, je pense, de lire les